

EAU POTABLE Année 2014

30 juin
2015

*Rapport du Président au Conseil Syndical présenté
conformément à l'article L.2224-5 du Code
Général des Collectivités Territoriales*

Rapport Annuel sur le Prix
et la Qualité du service
public de l'Eau Potable

Code général des collectivités territoriales

- ▶ Partie législative
- ▶ DEUXIÈME PARTIE : LA COMMUNE
- ▶ LIVRE II : ADMINISTRATION ET SERVICES COMMUNAUX
- ▶ TITRE II : SERVICES COMMUNAUX
- ▶ CHAPITRE IV : Services publics industriels et commerciaux
- ▶ Section 1 : Dispositions générales

Article L2224-5

Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article [L. 1411-13](#).

Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport prévu ci-dessus ainsi que, s'il y a lieu, les autres conditions d'application du présent article.

Les services d'assainissement municipaux, ainsi que les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article.

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS EAU) est établi suivant le cadre transmis par les services de la Direction Départemental des Territoires du Rhône.

Ce cadre reprend intégralement les dispositions du décret n°2007-675 pris pour application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'annexe V concernant l'eau potable.

Les chiffres repris dans ce rapport sont pour la plupart issus du rapport technique du délégataire qui figure en annexe.

Les indicateurs de performances du service de l'eau potable apparaissent en couleur dans le texte avec la codification réglementaire.

Sommaire

1	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE EAU POTABLE	4
1.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	4
1.2	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	4
1.3	MODE DE GESTION DU SERVICE.....	5
1.4	NATURE DES RESSOURCES EN EAU	6
1.5	NOMBRE D'ABONNEMENTS	6
1.6	VOLUME MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE	7
1.7	LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE	7
2	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....	8
2.1	MODALITES DE TARIFICATION DE L'EAU POTABLE.....	8
2.2	FACTURE D'EAU TYPE ET PRIX TTC DU SERVICE AU M3 POUR 120 M3	9
2.3	RECETTES D'EXPLOITATION	10
3	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	11
3.1	TAUX DE CONFORMITE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	11
3.2	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE.....	11
3.3	RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION.....	12
1.1.1	<i>Volumes non comptés</i>	12
3.4	INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES.....	13
3.5	INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU	13

3.6	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE	13
3.7	INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)	14
3.8	INDICATEURS COMPLEMENTAIRES REQUIS POUR LES COLLECTIVITES DISPOSANT D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CF. DECRET N°2005-675 DU 2 MAI 2007)	15
3.8.1	<i>Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées</i>	15
3.8.2	<i>Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai</i>	15
3.8.3	<i>Durée d'extinction de la dette</i>	16
3.8.4	<i>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</i>	16
3.8.5	<i>Dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues et taux de réclamation</i>	16
4	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	17
4.1	BRANCHEMENTS EN PLOMB	17
4.2	MONTANTS FINANCIERS	17
4.3	ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	17
4.4	AMORTISSEMENTS	17
4.5	BILAN DES ETUDES ET TRAVAUX DE L'EXERCICE	18
4.6	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX.....	18
4.7	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	19
5.1	ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENT A UN FOND DE SOLIDARITE	19
5.2	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	19

1.1 Présentation du territoire desservi

Le siège du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée d'Ardières (SIEVA) est à Chavanne – 69430 Beaujeu.

Les compétences du service EAU sont les suivantes :

- Production
- Protection du point de prélèvement
- Traitement
- Transport
- Stockage
- Distribution

Le territoire du service EAU comprend :

- La totalité des 14 communes suivantes : Dracé, Taponas, Saint Jean d'Ardières, Saint Lager, Cercié, Régnié Durette, Quincié en Beaujolais, Lantignié, Beaujeu, Marchampt, Saint Didier sur Beaujeu, Vernay, Les Ardillats, Chénelette
- Une partie de la commune de Villié Morgon, et plus particulièrement : Saint Joseph, les Gauthiers, les Vachats et Lathevalle

1.2 Estimation de la population desservie

En 2014 Le service eau dessert 7 279 abonnés correspondant à environ 17 561 habitants.

En 2013 Le service eau dessert 7 184 abonnés correspondant à environ 16 818 habitants.

En 2012 Le service eau dessert 7 073 abonnés correspondant à environ 16 000 habitants.

1.3 Mode de gestion du service

Le service eau est exploité en délégation de service public par la Lyonnaise des Eaux France.

Le Président du SIEVA est Monsieur Claude Joubert et les Vices Présidents sont Messieurs Serges Fessy Daniel Michaud et Sylvain Sotton.

Le SIEVA dispose d'une secrétaire à temps plein et d'un directeur pour deux ½ journées par semaine avec une mise à disposition pour le SIAMVA.

Les coordonnées du SIEVA sont les suivants :

- Tel : 04 74 04 81 36
- Fax : 04 74 04 80 24
- Mail : sieva.beaujeu@free.fr
- Site : sieva.me

L'économie générale du contrat DSP est présentée dans les tableaux suivants.

Contrat couvrant la période du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014

Nom du prestataire	Lyonnaise des Eaux
Date de début du contrat	27 décembre 2011
Date de fin du contrat	26 décembre 2031
Missions du prestataire :	
1) le droit exclusif pour le Délégué d'assurer auprès des usagers le service de distribution d'eau potable à l'intérieur du périmètre défini,	
2) l'exploitation par le Délégué de la totalité des installations de production et de distribution d'eau potable ainsi que de leurs ouvrages annexes, dont la Collectivité est propriétaire ou qui sont mis à sa disposition,	
3) l'obligation pour le Délégué, conformément à la réglementation en vigueur :	
- d'assurer la surveillance, le fonctionnement et l'entretien des ouvrages de prise d'eau et des ouvrages de production d'eau potable de la Collectivité dans les conditions précisées au présent contrat,	
- d'assurer la surveillance, le fonctionnement, l'entretien et les réparations des canalisations destinées à la distribution de l'eau potable dans les conditions précisées dans le présent contrat, y compris la partie des branchements située sous domaine public ou sous des voies privées ouvertes à la circulation ou en terrain privé faisant l'objet de servitudes et les ouvrages accessoires tels que regards, bouches à clés, comptages,	
- d'assurer l'entretien, les réparations et le contrôle de la conformité des branchements au réseau public,	
- de détecter et corriger les anomalies des réseaux, les dysfonctionnements localisés du service délégué, de vérifier l'état du réseau par tous les moyens appropriés : surveillance des données des compteurs de production, des compteurs sur réseaux, recherches de fuites et de toute anomalie susceptible de nuire au bon fonctionnement du réseau, aux performances et à la fiabilité du système de distribution et de production d'eau potable, à la qualité de l'eau distribuée et à l'environnement,	
- d'assurer la surveillance, le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement des postes de pompage et des réservoirs actuellement en service ou qui seront réalisés par la Collectivité au cours du présent contrat, y compris les dispositifs de télésurveillance,	
4) l'obligation pour le Délégué de fournir à la Collectivité pour l'élaboration de ses projets de renforcement et d'extension et, plus généralement, pour la maîtrise du service délégué et de l'approvisionnement en eau potable, les renseignements, conseils et assistance technique relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service délégué,	
5) le droit pour le Délégué de percevoir les rémunérations prévues par le présent contrat, en particulier la part du prix de l'eau potable correspondant aux prestations fournies par lui aux usagers du service délégué, ainsi que les prix prévus au bordereau de prix unitaires annexé au présent contrat, notamment pour la réalisation des branchements neufs.	

Le contrat en vigueur n'a pas fait l'objet d'avenant durant l'exercice.

Le SIEVA dispose des conventions d'import ou d'export suivantes :

Type	Objet	Débit maximal	Date d'effet	Durée
Import	Alimentation hameau du Mollard	-	2008	3 ans et 6 mois
Export	SIVU des Grosnes et du Sornin	1 200 m3/j	2012	5 ans renouvelables
Export	Ville de Belleville	300 m3/j	2009	10 ans

1.4 Nature des ressources en eau

Les ressources du SIEVA sont les suivantes :

Désignation	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation
Source Montchanin (St Didier sur Beaujeu) m3/an	25 686	14 850	4 252	0	0	0	%
Source Fontbel (Les Ardillats) m3/an	38 665	49 773	40 474	19 856	776	0	%
Champ captant des Sablons (Taponas) m3/an	981 100	970 128	1 040 711	1 063 366	1 096 359	1 108 296	+ 1%
Total m3/an	1 045 451	1 034 751	1 085 437	1 083 222	1 097 135	1 108 296	1%

Le SIEVA a importé :

Désignation	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation
Import SIVU GS (m3/an)	9 001	9 925	11 408	15 958	11 936	15 162	+ 36,5%

Total des volumes d'eau potable :

Désignation	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ressources propres m3/an	1 045 451	1 034 751	1 085 751	1 063 366	1 096 359	1 108 296
Importations m3/an	9 001	9 925	11 408	15 958	11 936	15 162
Total m3/an	1 054 452	1 044 676	1 097 159	1 083 222	1 097 135	1 108 296

1.5 Nombre d'abonnements

Désignation	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation
abonnés domestiques	6 730	6 880	6 962	7 069	7 181	7 276	+ 1,3%
Abon. non domestiques	5	6	4	4	3	3	-
abonnés total	6 735	6 886	6 966	7 073	7 184	7 279	+ 1,3%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Commune	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014(habitants)	Variation
Les ARDILLATS	234	236	243	243	248	254	622	-
BEAUJEU	1 151	1 156	1 155	1 151	1 160	1 180	2 086	-
CERCIE	475	480	479	481	490	490	1 167	-
CHENELETTE	219	219	219	221	218	216	324	-
DRACE	361	366	374	374	374	376	1 001	-
LANTIGNIE	382	394	406	413	418	418	856	-
MARCHAMPT	260	258	261	264	263	265	458	-
QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS	694	708	706	718	736	742	1 283	-
REGNIE-DURETTE	511	519	526	529	538	542	1 125	-
ST-DIDIER-SUR-BEAUJEU	288	287	293	295	300	301	663	-
ST-JEAN-D'ARDIERES	1 313	1 408	1 432	1 514	1 550	1 574	3 825	-
SAINT-LAGER	443	444	441	443	457	476	991	-
TAPONAS	323	330	349	344	349	362	947	-
VERNAY	18	20	21	22	22	22	104	-
VILLIE-MORGON	63	61	61	61	61	61	(2109)	-
Total des abonnés	6 735	6 886	6 966	7 073	7 184	7 279	16 462	+ 1,3%

1.6 Volume mis en distribution et vendus au cours de l'exercice

Volumes [m ³]	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation
Volume produit	1 045 451	1 034 751	1 085 437	1 079 724	1 051 333	1 136 202	
Volume importé	9 001	9 925	11 408	15 575	12 927	10 540	
Volume exporté	- 90 008	- 83 394	- 144 256	- 147 278	-156 094	-180 884	
Volume mis en distribution	964 444	961 282	952 589	948 021	908 165	965 857	
Volume comptabilisé	666 928	701 621	665 048	678 848	686 427	696 649	1%
facturé aux abonnés domestiques	635 475	659 403	639 201	653 932	649 547	632 385	-2.6%
facturé aux abonnés non domesti.	23 270	28 073	20 828	20 202	21 731	31 097	-43.1%
Volume total vendu aux abonnés	658 754	687 476	660 029	674 134	671 278	663 482	-1.2%

Les volumes produits, importés, exportés et mis en distribution correspondent à l'année civile.
Les volumes comptabilisés et vendus aux abonnés correspondent à la période de relève (juillet à juin).

Si on s'en réfère au volume facturé, la consommation moyenne par abonnement *domestique* est de : 87 m³/an.
90.45 m³/an en 2013, de 92 m³/an en 2011 et 2012, de 96 m³/an en 2010 et de 95 m³/an en 2009.

La consommation moyenne annuelle en 2014 par abonnement est de 91 m³ (93.44m³ en 2013, 95 m³ en 2011 et 2012 et 99 m³ en 2009).

Détail des exportations d'eau :

Export m ³	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation
BELLEVILLE	1 278	964	1 576	1 236	177	119	-33%
SIVU GROSNES ET DU SORNIN	88 730	82 430	142 680	138 530	153 013	184 743	+ 21%
Volume total exporté	90 008	83 394	144 256	139 766	153 190	184 862	21%

Valeurs sur la période de relève :

Volumes de juillet N-1 à juin N (période de relève) [m ³]	N = 2009	N = 2010	N = 2011	2012	2013	2014	Variation
Volume produit	995 191	1 053 454	1 093 917	1 079 724	1 051 333	1 136 202	
Volume importé	8 611	10 187	10 402	15 575	12 927	10 540	
Volume exporté	- 58 276	- 88 893	- 123 757	- 147 278	-156 094	-180 884	
Volume mis en distribution	945 526	974 748	980 562	948 021	908 166	965 858	7%

Depuis 2009, le délégataire fournit l'ensemble des volumes recalculés sur la période de relève (de juillet N-1 à juin N).

1.7 Linéaire de réseaux de desserte

Le linéaire du réseau de canalisations du service eau est de :

Désignation	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire du réseau hors branchements en km	391,8	391,9	393	393	393	397

Par ailleurs le service eau gère :

- 1 385 vannes en 2012 - 1 392 en 2013 - 1 462 en 2014
- 70 détendeurs / stabilisateurs
- 910 accessoires de réseau en 2012, 915 en 2013 - 935 en 2014

2.1 Modalités de tarification de l'eau potable

Les tarifs applicables pour l'eau potable sont les suivants :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Part de la collectivité						
Frais d'accès au service en € ht	0	0	0	0	0	0
Part fixe (abonnement) en € ht	45,00	46,00	46,69	47,14	48,08	48,56
Part proportionnelle (au M3) en € ht / m ³	1,47	1,50	1,53	1,4406	1,4694	1,2401
Part de Lyonnaise des Eaux						
Frais d'accès au service en € ht *			27,87			
Part fixe (abonnement) en € ht	40,44	41,81	42,66	44,00	44,52	45,02
Part proportionnelle en € ht / m ³	1,0197	1,0544	1,0755	1,2170	1,2312	1,2450
Taxes et redevances						
tva	5,5%	5,5%	5,5%	7%	7%	5,5%
Redevance prélèvement sur ressource en eau	0,0606	0,0900	0,0900	0,0570	0,0797	0,0540
Lutte contre la pollution	0,1900	0,1900	0,2000	0,2100	0,28	0,29

* Les frais d'accès concernent uniquement les nouveaux abonnés (création d'un branchement, déménagement).

Le service est assujéti au taux réduit de la TVA (5,5 %)

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération fixant les tarifs pour l'année du Comité Syndical du 15 décembre 2014

2.2 Facture d'eau type et prix TTC du service au M3 pour 120 M3 au 1^{er} janvier 2015

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Variation %
Part de la collectivité							
Part fixe (abonnement) en € ht	45,00	46,00	47,14	47,14	48,08	48,08	%
Part proportionnelle (au M3) en € ht / m ³	176,40	180,00	172,87	172,87	176,33	176,33	%
Part de Lyonnaise des Eaux							
Part fixe (abonnement) en € ht	40,44	41,81	42,66	44,52	45,02	45,44	+0,9%
Part proportionnelle en € ht / m ³	122,36	126,53	129,06	146,04	149,40	150,82	+0,9%
Montant Total ht	384,20	394,34	402,01	454,28	461,99	461,94	0%
Taxes et redevances							
tva	21,13	21,69	22,11	28,70	25,41	25,41	0 %
Redevance prélèvement sur ressource en eau	7,27	10,80	10,80	8,40	9,56	6,48	-63,3%
Redevance et Lutte contre la pollution	22,80	22,80	24,00	25,20	33,60	34,80	+3,6%
Montant Total ttc	435,40	449,63	458,92	470,79	487,8348	487,35	+2,6%
Prix ttc du service au m ³ pour 120 m ³	3,63	3,75	3,82	3,92	4,07	4,06	

Indicateur D102.0 : prix ttc du service au m³ d'eau potable pour 120 m³

4,06 € ttc

2009	2010	2011	2012	2013	2014				
3,63	3,75	3,82	3,92	3,99	4,06				

Calcul du rapport entre part fixe et le total hors taxes et redevances de la facture d'eau :

Désignation	2009	2010	2011	2012	2013	2014
% part fixe	20,62 %	20,52%	20,46 %	20,62%	22,22%	22,2%

Pour chaque élément ayant évolué

Part fixe SIEVA	L'augmentation (1%) est proche de l'inflation
Part proportionnelle SIEVA	L'augmentation (1%) est proche de l'inflation
Part fixe LDE	formule de révision contractuelle
Part proportionnelle LDE	formule de révision contractuelle
Taxe ressource en eau	augmentation décidée par l'état

2.3 Recettes d'exploitation

Recettes de la collectivité Sieva	€ en 2009	€ en 2010	€ en 2011	€ en 2012	€ en 2013	€ en 2014
Ventes d'eau rad	1 208 522	1 322 075	1 323 345	1 222 704	1 350 483	1 250 686
Exportation d'eau	13 225	20 194	28 181	33 529	48 474	77 465
Contribution du budget général	néant	0	0	0	0	0
Autres recettes*	60 313	57 292	57 864	61 307	62 303	61 324
Total	1 282 060	1 399 561	1 409 390	1 317 540	1461 260	1 389 475

* *fermage Sablons, location site de Beaujeu et location de l'habitation du fontainier à Cercié*

Recettes du délégataire LDE	€ en 2009	€ en 2010	€ en 2011	€ en 2012	€ en 2013	€ en 2014
Ventes d'eau	907 636	997 652	1 011 380	915 000	1 236 650	1 237 270
Autres prestations auprès des abonnés trav titre exclusif	100 522	76 269	77 630	25 580	76 690	75 960
Exportation d'eau	31 401	28 904	45 520	60 730	85 730	80 090
Autres recettes prod accessoires	30 410	32 556	32 620	31 480	48 580	50 240
Total	1 069 969	1 135 381	1 167 150	971 910	1 361 910	1 363 460

Le détail des hypothèses utilisées pour le calcul des indicateurs de performance figure dans le rapport du délégataire en annexe.

3.1 Taux de conformité de la qualité de l'eau distribuée

Indicateur P101.1 : taux de conformité Microbiologique									
100 %									
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014			indicateur
100	100	98,1	100	100	99	100			

Indicateur P102.1 : taux de conformité Physico-chimique									
100 %									
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014			indicateur
100	100	100	99	99	97	100			

Ces valeurs portent sur les eaux distribuées, dans le cadre du contrôle sanitaire.

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

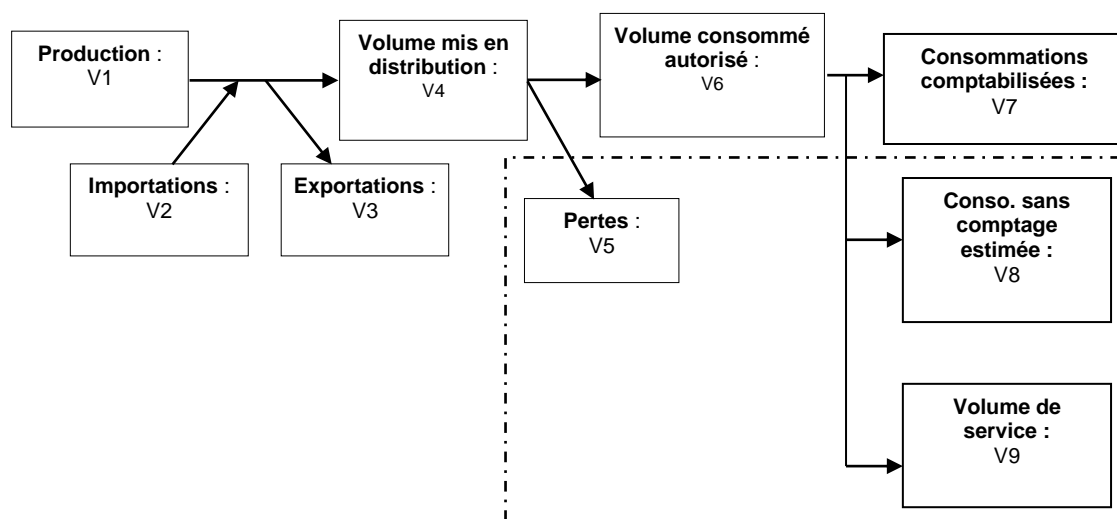
Indicateur P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable									
100 / 120									
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014			indicateur
40%	50%	60%	70%	70%	100	100			

La valeur de cet indice est comprise en 0 et 120, avec le barème suivant :

	Oui	Non	Points obtenus
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	0	10
mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	5	0	5
<i>(1) Les 15 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants</i>			
informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ; connaissance de 50 %	10	0	10
+ 1 point par tranche de 10 %	5		5
connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	0	10
+ 1 point par tranche de 10 %	5		5
localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	0	0
existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	0	10
localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	0	10
Caractéristiques compteurs d'eau	10	0	0
recherches pertes d'eau avec date et nature des réparations	10	0	10
localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	0	10
existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	0	10
mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. modélisation	5	0	5
TOTAL	120	0	100

3.3 Rendement du réseau de distribution

Les volumes caractéristiques du service de l'eau sont rappelés dans le schéma ci-après :



Les volumes annuels (calculés sur l'année civile) sont les suivants :

Volume produit (V1)	1 136 202 m ³
Volume importé (V2)	10 540 m ³
Volume exporté (V3)	180 884 m ³
Volume mis en distribution (V4)	965 857 m ³
Pertes (V5)	239 647 m ³
Volume consommé autorisé (V6) 365 jours	726 210 m ³
Volume comptabilisé (V7) 365 jours	696 649 m ³
Volume consommateurs sans comptage (V8)	16 198 m ³
Volume de service du réseau (V9)	13 363 m ³

Nota : V8 et V9 sont estimés par Lyonnaise des Eaux (défense Incendie, arrosage, purge) ; V6 est corrigé pour prendre en compte la différence entre 2 relevés

Le rendement du réseau de distribution se calcule de la façon suivante :

$$\text{Rdt} = \frac{(V6 + V3)}{(V1 + V2)}$$

Indicateur P104.3 : Rendement du réseau de distribution									
79.1 %									
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014			indicateur
78,9	76,1	79,8	76,7	81,2	81	79,1			

Le rendement est à maintenir au plus haut, pour cela plusieurs axes de travail sont à consolider :

- comptabilisé systématiquement les volumes techniques (rinçage de canalisation, volume incendie,...)
- lutter contre l'utilisation des poteaux d'incendie sans comptage
- vérification de l'exactitude et renouvellement des compteurs
- recherche de fuite suivie de réparations
- réhabiliter les ouvrages et leur étanchéité
- travaux de renouvellement

3.4 Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés se calcule de la façon suivante :

$$Ilvc = \frac{(V4 - V7)}{(365 \times \text{linéaire réseau})}$$

Indicateur P105.3 : Indice des volumes non comptés									
1,86 m³/j/km									
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014			indicateur
1,8	2,1	1,8	2,0	1,67	1,62	1,86			

3.5 Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule de la façon suivante :

$$Ilvc = \frac{(V4 - V6)}{(365 \times \text{linéaire réseau})}$$

Indicateur P106.3 : Indice des pertes en réseaux									
1,66 m³/j/km									
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014			indicateur
1,5	1,8	1,5	1,42	1,42	1,41	1,66			

Nota : chaque jour perte d'environ 245 m³ d'eau potable produite

3.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaire de branchement) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Avec L_n le linéaire de réseau remplacé l'année n, il se calcule de la façon suivante pour l'année n :

$$Tr = ((L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}) / 5) / (\text{Linéaire de réseau de desserte})$$

année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire renouvelé ou réhabilité(ml)	1658	1750	1780	2120	2160	2400

Indicateur P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable									
0,68 %									
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014			indicateur
-	-	0,40	0,47	0,50	0,51	0,68			

3.7 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action

20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu

50 % : dossier déposé en préfecture

60 % : arrêté préfectoral

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Indicateur P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau									
80 %									
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014			indicateur
80	80	80	80	80	80	80			

3.8 Indicateurs complémentaires requis pour les collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (cf. Décret n°2005-675 du 2 mai 2007)

Rappel : Les collectivités concernées par la mise en place d'une CCSPL sont les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants, et les syndicats mixtes comprenant une commune de 10 000 habitants. Les EPCI comprenant 20 000 à 50 000 habitants ont la possibilité d'instituer cette commission s'ils le souhaitent.

Le SIEVA n'est pas concerné par une commission consultative des services publics.

Toutefois, nous présentons ci-après ces indicateurs complémentaires qui ont été mis en place par Veolia Eau.

3.8.1 Taux d'occurrence -des interruptions de service non programmées

C'est le nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

(Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte)

Indicateur P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées									
4,12 unités / 1.000 abonnés									
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014			indicateur
-	-	-	2,15	5,96	5,57	4,12			

3.8.2 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai

Lyonnaise des Eaux s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant.

Indicateur D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements									
J + 2 jours									

Le taux de respect du délai sur l'exercice est le pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté)

Indicateur P152.1: Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements									
100 %									
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014			indicateur
-	-	100-	100	100	100	100			

3.8.3 Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Indicateur P153.2 : Durée d'extinction de la dette									
-									
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014			indicateur
-	-	-	11	5	0	0			

3.8.4 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Indicateur P154.0 : Taux d'impayés									
0,79 %									
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014			indicateur
-	-	-	0,33	0,41	0,66	0,79			

3.8.5 Dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues et taux de réclamation

Lyonnaise des Eaux France dispose d'un dispositif de mémorisation des réclamations. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Indicateur P155.1 : Taux de réclamations									
6,46 unité / 1.000 abonnés									
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014			indicateur
-	-	-	6,2	8,06	8,21	6,46			

4.1 Branchements en plomb

Au démarrage du programme de renouvellement, le nombre de branchements plomb était d'environ 2 800 unités.

En 2014 : 1770 -- en 2013 : 1824 - en 2012 : 1860 - en 2011 : 1934 - en 2010 : 1966 - en 2009 : 2030

Le bilan du renouvellement des branchements plomb de l'exercice est le suivant :

Nombre de branchements en plomb restant fin 2014	1 770
Nombre de branchements en plomb changés lors du programme	5 LDE et 49 sieva
Nombre de branchements en plomb restant fin 2013	1 824
Nombre de branchements en plomb restant fin 2012	1 860
Pourcentage de branchements en plomb restant à changer, par rapport au nombre total de branchements en plomb	63 %

4.2 Montants financiers

Désignation montant :	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
des travaux engagés, y compris reports, pendant le dernier exercice budgétaire	301 722	618 053	452 046	4 212 845	6 016 901	5 949 746	6 049 513
des travaux réalisés	170 280	323 889	385 055	983 319	2 281 131	1 203 796	1 890 019
des subventions du département	8 400	8 400	0	0	26 455	460 644	183 937
des subventions de l'agence de l'eau	0	0	82 350	0	42 968	112 710	61 898
des contributions du budget général	0	0	0	0	0	0	0

4.3 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
En cours de la dette au 31 décembre	203 626	128 277	48 910	25 064	730	0
Montant remboursé durant l'exercice						
Dont en capital	130 605	75 349	79 365	23 922	22 781	730
Dont en intérêt	17 305	12 589	6 447	2 071	1 403	0
Total	147 910	87 938	85 812	25 993	24 184	0

4.4 Amortissements

Montant des amortissements inscrits par la collectivité en 2014 : 549 183 Euros

Pour mémoire le montant des amortissements inscrits par la collectivité en 2013 : 526 776 euros

- en 2012 : 451 012 Euros - en 2011 : 402 626 Euros

4.5 Bilan des études et travaux de l'exercice

Les actions menées dans le cours de l'exercice 2014 sont rappelées ci-après :

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement 2013	661 903 €
Renouvellement 2014	368 831 €
Rechlorations	12 651 €
Branchements plomb	108 077 €
Diagnostic réservoirs	67 406 €
Station Traitement Taponas-Pliocène	2 400 €
Réhabilitation génie civil des ouvrages	19 927 €
Compteurs sectoris	3 984 €
Renforcement du Bas service	645 838 €

4.6 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Désignation	RàR 2014	nouv 2015	total 2015
Urgences, extensions, bâtiments, dernière minute	653 835 €	0 €	653 835 €
Renouvellement canalisations	791 908 €	598 092 €	1 390 000 €
Branchement Plomb	308 530 €	291 470 €	600 000 €
Compteurs sectorisation	71 016 €	0 €	71 016 €
Pliocène - réseaux	100 000 €	0 €	100 000 €
Pliocène - forage	150 000 €	0 €	150 000 €
Station de traitement Taponas - Acquisition	217 600 €	12 400 €	230 000 €
Station de traitement Taponas - Participation	600 000 €	785 000 €	1 385 000 €
Station de traitement Taponas - Transformateur		15 000 €	15 000 €
Station de traitement Taponas - Raccordements		15 000 €	15 000 €
Station de traitement Taponas - Aménagement paysager		15 000 €	15 000 €
Chlorations secondaires - Tranche Ferme	177 348 €	312 652 €	490 000 €
Ouvrages -étude étanchéité génie civil mise en sécurité	114 246 €	0 €	114 246 €
Champ captant - protection... TOTAL	109 683 €	0 €	109 683 €
213 construction	12 161 €	0 €	12 161 €
concession droit passa	10 720 €	0 €	10 720 €
frais études 203	75 413 €	0 €	75 413 €
BUDGET TTC	3 392 460 €	2 044 614 €	5 437 074 €

5.1 Abandons de créances ou versement à un fond de solidarité

En 2014, il a eu 11 demandes d'abandon de créance reçues

En 2013, il a eu 26 demandes d'abandons de créance reçues

Indicateur P109.0 : Abandon de créances ou versement à un fond de solidarité									
0,0022 € / m³									
2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014			
-	-	-	0,003	0,002	0,0038	0,0022			

5.2 Opérations de coopération décentralisée

Confère L1115-1-1 du CGCT

Le SIEVA n'a pas engagé une opération de coopération décentralisée en 2014.

Rapport annuel 2014 du délégataire